

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
BUREAU DU PROCUREUR**

DÉCLARATION DE TÉMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN

Nom : ISSA

Sexe : Masculin

Prénom : Assane

Nom du père : [REDACTED]

Autre(s) nom(s) utilisé(s) :

Nom de la mère : [REDACTED]

Lieu de naissance : [REDACTED]

Numéro de pièce d'identité : [REDACTED]

Date de naissance/âge : [REDACTED]

Nationalité(s) : centrafricaine

Ethnie : [REDACTED]

Religion : musulmane

Langue(s) parlées : Sango, Arabe

Langue(s) écrites : Arabe

Langue(s) utilisée(s) au cours de l'entretien : Sango-Français

Emploi : Commerçant

Lieu de l'entretien : [REDACTED] (TCHAD)

Date(s) et heure(s) de l'entretien :

22/11/2017 de 11h20 à 13h10, de 13h48 à 14h45, de 15h à 15h45.

23/11/2017 de 10h15 à 11h20, de 11h37 à 12h20, de 14h07 à 15h06.

27/11/2017 de 09h10 à 12h00 ; de 12h15 à 13h05 ; de 14h à 16h15 (Lecture et signature).

Déclaration de témoin Assane ISSA



CAR-OTP-2066-0105



Déclaration de témoin Assane ISSA

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien :

[REDACTED] (Enquêteur), [REDACTED] (Enquêtrice Adjointe), [REDACTED]
[REDACTED] (Interprète), Assane ISSA (Témoin).

Signature(s) :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

DÉCLARATION DE TÉMOIN

Introduction

1. J'ai été présenté à [REDACTED] et [REDACTED] qui m'ont dit être des enquêteurs pour le Bureau du Procureur (le Bureau) de la Cour pénale Internationale (CPI) et à [REDACTED] qui est interprète pour le Bureau du Procureur de la CPI.
2. Les enquêteurs m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit son mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission du Bureau au sein de la CPI.
3. Les enquêteurs m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en Centrafrique depuis août 2012. Ils m'ont également dit qu'ils avaient pris contact avec moi car ils pensaient que je pourrais détenir des informations permettant d'établir la vérité.
4. J'ai consenti à ce que l'entretien se fasse en Sango. Je comprends et je parle parfaitement le Sango.
5. Les enquêteurs m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. Ils m'ont précisé qu'ils cherchaient à connaître la vérité. Je consens à dire la vérité et je m'engage à apporter les réponses les plus complètes possibles et fidèles à ce que je sais et me rappelle.
6. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais au Bureau, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux juges, à l'accusé/aux accusés, au(x) conseil(s) de l'accusé/des accusés et aux représentants légaux des victimes.
7. Les enquêteurs m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec le Bureau, ce que je comprends parfaitement.



Déclaration de témoin Assane ISSA

8. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des enquêteurs.
9. Les enquêteurs m'ont expliqué le déroulement de l'entretien. Ils m'ont indiqué qu'il était important que mon récit des événements soit aussi précis que possible et que, si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens, je n'hésite pas à le leur signaler. J'ai bien noté que je devais distinguer les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
10. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Informations d'ordre personnel

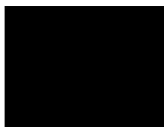
11. [REDACTED] je suis venu à BANGUI en 1974 pour effectuer des activités commerciales. Je me suis installé [REDACTED]
[REDACTED]
12. Je voyageais néanmoins très souvent vers mon village et aussi à destination du CAMEROUN. J'achetais des marchandises dans ce pays pour venir les revendre à BANGUI. Comme je l'expliquerai, la guerre m'a fait fuir BANGUI pour le [REDACTED] en février 2014 et je vis actuellement dans ce pays comme réfugié.
13. C'est en 2007 que je suis devenu l'Imam Adjoint de la mosquée ALI BABOLO, mission que j'ai accomplie jusqu'à ma fuite de BANGUI face aux exactions.

Motivations relatives à la déclaration

14. En tant que guide religieux et responsable de la mosquée ALI BABOLO, j'étais présent lors des événements, notamment lorsque les corps des victimes musulmanes étaient transférés à la mosquée ALI BABOLO. Je suis de ce fait parfaitement disposé à participer à la manifestation de la vérité dans le cadre de vos investigations.

Les prémices de la crise en RCA

15. Ce qui s'est passé dans notre pays est extrêmement grave, il y a beaucoup de crimes qui ont été commis. Nous n'avions pas connu cela auparavant. J'ai vécu tous les régimes successifs en CENTRAFRIQUE, le régime de BOKASSA, celui de David DACKO, celui d'André KOLINGBA, le régime de PATASSE et enfin celui de



Déclaration de témoin Assane ISSA

François BOZIZE. Ce dernier avait maille à partir avec PATASSE lorsque PATASSE était Président de la République. C'est ainsi que BOZIZE avait quitté la RCA pour aller dans un autre pays. Il est revenu par la suite pour prendre le pouvoir de PATASSE.

16. Plus tard, DJOTODIA et ses soutiens ont renversé BOZIZE. Suite à ce coup de force, les chrétiens centrafricains ont mal vu l'irruption de DJOTODIA sur la scène politique en qualité de Chef de l'Etat. Les chrétiens centrafricains avaient traité DJOTODIA d'étranger qui devait nécessairement quitter la tête de l'Etat. Les musulmans centrafricains suivaient ces événements et ils pensaient que les chrétiens centrafricains en voulaient uniquement à DJOTODIA et à son régime. Ce n'était hélas pas le cas car les musulmans dans leur ensemble en général y compris ceux qui ne supportaient pas la Seleka, ont été la cible injustifiée d'attaques de la part des Anti-Balaka.

L'attaque du 05 décembre 2013

17. Le 05 décembre 2013, il y a eu une attaque des Anti-Balaka contre les Institutions de la République à BANGUI. Les Anti-Balaka voulaient clairement faire un coup d'Etat contre le régime de DJOTODIA.
18. Vers 05h du matin, j'allais à la mosquée ALI BABOLO pour la prière de l'aube. J'ai entendu à l'instar d'autres personnes des coups de feu de part et d'autre dans la ville de BANGUI. Ces coups de feu avaient commencé depuis 4h du matin et ils provenaient du centre-ville de BANGUI. J'ai fini la prière de l'aube avec les autres fidèles musulmans vers 05h30 du matin. Après la prière tous les fidèles sont rentrés chez eux. Moi aussi je suis parti chez moi. Et je me trouvais avec d'autres voisins devant mon domicile. J'entendais avec eux toujours les coups de feu très nourris.
19. Vers 06h ou 07h le matin, j'ai reçu chez moi la visite d'un fidèle musulman dont je ne connais pas le nom. Ce dernier m'a dit de me rendre à la mosquée ALI BABOLO, car des corps de certaines victimes y ont été transférés. Je me suis donc rendu à la mosquée à nouveau immédiatement. Lorsque je suis arrivé, j'ai vu des corps dont je ne peux pas évaluer le nombre, mais il n'y en avait pas beaucoup.
20. Entre 07h et 08h, les populations musulmanes ont commencé à apprendre que des corps ont été transférés à la mosquée ALI BABOLO. Par la suite les familles y compris certains soldats de la Seleka ainsi que la CROIX-ROUGE, emmenaient au fur et à mesure des corps à la mosquée. Je précise que les soldats de la Seleka emmenaient uniquement les corps des victimes Seleka. Les coups de feu ont continué toute la journée et étaient entendus dans le KM5 et dans d'autres endroits de la ville de BANGUI. Cependant ils étaient moins intenses que ceux tirés vers 05h du matin.



21. L'attaque proprement dite des Anti-Balaka a duré je pense une heure ou deux et les musulmans se repliaient par mesure de sécurité sur le KM5 en raison du fait que dans ce quartier il y a une forte concentration de musulmans. Ils fuyaient les Anti-Balaka qui tuaient systématiquement tous les musulmans qu'ils croisaient sur leurs chemins. J'ai eu cette information par des membres des familles des victimes. Je ne me souviens plus de l'identité des personnes qui m'ont donné cette information par contre. Je ne sais pas non plus les quartiers où ces crimes se sont passés mais je pense que ce sont les quartiers où il y a de nombreux chrétiens comme FOUH, BOY-RABE et BOEING.
22. Vers 12h ou 13h ce 05 décembre 2013, il y a eu deux roquettes qui ont été lancées sur la mosquée ALI BABOLO et qui ont endommagé les toits du hangar de la mosquée. Je ne sais pas par contre l'identité des personnes qui ont tiré ces roquettes.

Brève description de la mosquée ALI BABOLO

23. La mosquée ALI BABOLO est située [REDACTED]
[REDACTED] C'est une grande mosquée qui n'est pas aussi immense ou large que cela. Elle peut contenir en son sein notamment à l'intérieur, 300 personnes pour la prière. Cependant, la cour de la mosquée peut accueillir ou contenir beaucoup plus de monde aussi pour la prière que je peux estimer à 600 ou 700 places.
24. La mosquée ALI BABOLO est de couleur jaune clair s'agissant de l'extérieur et de couleur blanche en ce qui concerne son intérieur.
25. Il y a un hangar au sein de la mosquée dans la cour. Il y a aussi une petite morgue ou chambre froide dans la mosquée. Cette chambre froide est alimentée par un simple climatiseur. La chambre froide sert d'ordinaire à conserver les corps des personnes qui décèdent peu après 18h car il est impossible à une pareille heure, de procéder à une inhumation. La chambre froide peut accueillir au plus cinq cadavres.
26. Les victimes musulmanes de l'attaque du 05 décembre 2013 dont les corps ont été transférés à la mosquée ALI BABOLO, ont été entreposées sous le hangar de la mosquée car il y avait de nombreux corps.

À la mosquée ALI BABOLO

27. Ce 05 décembre 2013 comme je l'ai déjà dit, je suis revenu très tôt le matin à la mosquée ALI BABOLO car j'avais déjà été informé de que des musulmans avaient été tués par les Anti-Balaka. Ce sont les gens qui ont pu s'échapper de l'attaque des Anti-Balaka qui m'ont dit cela. Je ne me souviens plus de leur identité. Je me suis donc rendu à la mosquée pour apporter mon assistance pour recevoir les corps. Il y



Déclaration de témoin Assane ISSA

avait environ 1000 personnes dans la mosquée. C'étaient tous des musulmans qui venaient de différents quartiers. La majorité d'entre eux venaient du KM5 car ils avaient aussi appris que des musulmans venaient d'être tués et que les corps étaient transférés à la mosquée ALI BABOLO.

28. J'ai moi-même vu des cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants dans la cour de la mosquée sous la véranda. Je me suis demandé avec mes coreligionnaires, ce qui s'était passé et nous voulions en savoir davantage sur ces crimes ainsi que leurs auteurs. C'est ainsi que nous avons appris de plusieurs personnes dans la mosquée, notamment ceux qui avaient pu échapper aux assassinats et meurtres, que ce sont les Anti-Balaka qui ont massacré les victimes. Je ne me souviens vraiment plus de l'identité des personnes qui nous parlaient dans la mosquée, ils étaient nombreux et la situation était très confuse.
29. Certains disaient qu'ils se trouvaient avec leurs parents lorsque ces derniers ont été tués. J'ai appris qu'il y avait eu une attaque violente des Anti-Balaka au niveau du croisement BOY-RABE précisément où se trouve l'hôpital ou le dispensaire. Je ne me souviens pas du nom de cet hôpital. Certaines des victimes rentraient chez elles lorsqu'elles ont été tuées selon ce qui m'a été rapporté. C'est le frère d'une jeune fille qui a été tuée qui m'a donné cette information. Je ne me souviens pas de son nom.
30. Selon les informations qui m'ont été rapportées, les Anti-Balaka ne sont pas rentrés dans l'hôpital en question mais ils ont abattu tous les musulmans qui avaient la malchance de se trouver sur leur chemin dans les environs de cet hôpital. J'avoue que je ne sais pas si ceux qui ont été tués dans les environs de cet hôpital ou dispensaire, étaient tous des malades qui y étaient allés se faire soigner ou pas. Selon toutefois les informations qui m'ont été données dans la mosquée, il y avait parmi les victimes des personnes qui étaient hospitalisées dans cet hôpital ainsi que leurs parents qui étaient allés leur rendre visite pour les soutenir dans leur état.
31. Je pense que ce sont les musulmans qui ont été tués par les Anti-Balaka dans les environs de l'hôpital ou dispensaire du croisement de BOY-RABE car les corps qui ont été trouvés à cet endroit, ont été transférés à la mosquée ALI BABOLO. Je ne sais pas si des pièces d'identité ont été trouvées sur les cadavres puisque je n'étais pas parmi ceux qui ont fait le lavage mortuaire des corps.
32. Selon les informations qui m'ont été rapportées à la mosquée ALI BABOLO par certaines personnes qui avaient pu s'échapper de l'agression des Anti-Balaka, la mosquée qui se trouvait au quartier FOUH avait été aussi attaquée. L'Imam de cette mosquée [REDACTED] mais il ne se trouvait pas à la mosquée lors de l'attaque car il habitait au [REDACTED]. Je n'ai pas son contact téléphonique. J'ai appris que certaines personnes qui vivaient dans la concession où se trouvait la mosquée



FOUH ont été tuées. Les assaillants ont aussi détruit la bibliothèque de la mosquée. Je n'ai pas d'autres informations substantielles à propos de cet incident.

33. Je voudrais souligner s'agissant de cette attaque du 05 décembre 2013 que nous les musulmans de BANGUI, avons la nette impression que nos « frères » centrafricains chrétiens en avaient été préalablement informés car certains parmi eux avaient déserté leurs quartiers bien auparavant. C'est après l'attaque que j'ai réalisé cela avec d'autres personnes. Ces chrétiens n'habitaient plus dans leurs maisons. Je peux citer par exemples les quartiers MIKSINE, KM5, COMBATTANTS, FATIMA etc. Lorsque j'étais encore à BANGUI, je ne pense pas que ces chrétiens qui avaient déserté leurs maisons étaient revenus les occuper à nouveau. Je pense aussi qu'il y a eu peut-être des réunions qui se sont tenues bien avant l'attaque de la part des populations chrétiennes. Mais je n'ai pas d'informations précises à leur propos.

Les transferts de corps à la mosquée ALI BABOLO

34. Dès 06h ou 07h le matin comme je l'ai souligné, les membres des familles des victimes ainsi que les agents de la CROIX—ROUGE, emmenaient les corps des victimes à la mosquée ALI BABOLO. Ils expliquaient ainsi à chaque fois ce qui s'était passé. Je me souviens que c'est à peu près vers ce moment que les victimes de la mosquée de FOUH ont été transférées à la mosquée ALI BABOLO. Ce dont je me rappelle c'est qu'il s'agissait de deux corps de sexe masculin tués par balles.
35. Il faut souligner que vers 09h ce 05 décembre 2013, il y avait un peu d'accalmie puisque les Anti-Balaka s'étaient repliés dans la forêt vers le PK12.
36. Ce 05 décembre 2013, je suis resté à la mosquée ALI BABOLO jusqu'à 20h. De 09h à 16h, la cérémonie de bain mortuaire conformément à la tradition religieuse musulmane avant notamment l'inhumation des corps, a eu lieu. Mais moi je n'y ai pas pris part, j'ai simplement assisté à cela.
37. C'est à partir de 10h que la CROIX-ROUGE avait débuté de son côté le transfert des corps à la mosquée ALI BABOLO. Je me souviens que les agents de la CROIX-ROUGE nous ont remis du matériel humanitaire, notamment des gants, des cache-nez, des bottes, des sacs en nylon pour y mettre les cadavres, des pelles et des désodorisants pour neutraliser les odeurs des cadavres. J'ai eu à échanger avec certains agents de la CROIX-ROUGE et l'un d'entre eux m'avait remis sa carte de visite que j'ai perdue. Ces agents m'ont informé qu'ils ramassaient les corps qui se trouvaient sur les routes. Certains cadavres étaient transférés au bord de la route par leurs parents. Dans ce dernier cas, les agents de la CROIX-ROUGE m'ont dit que c'étaient les familles des victimes qui les contactaient pour procéder à l'enlèvement des corps.



38. Les enquêteurs m'ont demandé comment selon moi les agents de la CROIX-ROUGE savaient que les cadavres ramassés sur les routes et transférés à la mosquée ALI BABOLO étaient des victimes de confession musulmane.
39. Je pense que les agents de la CROIX-ROUGE regardaient les vêtements des victimes, quand par exemple une victime portait un boubou comme ce que je porte (*le témoin est vêtu au moment où il s'exprime, d'un boubou de couleur blanche avec un turban de la même couleur sur la tête*), ils se disaient que c'était un musulman. Je confirme d'ailleurs qu'il y avait des victimes emmenées à la mosquée ALI BABOLO qui portaient des boubous. Parfois aussi, les agents de la CROIX-ROUGE étaient informés par certains musulmans de ce que des corps se trouvaient dans leurs quartiers. J'ai vu des victimes qui portaient des tenues militaires mais ils n'étaient pas nombreux. La plupart des victimes étaient des civils par contre. Il y avait aussi des enfants victimes qui ont été tués avec leurs parents. Leurs corps ont été transférés ensemble.
40. Plusieurs musulmans qui n'avaient pas de nouvelles de leurs parents venaient aussi à la mosquée ALI BABOLO pour s'enquérir de certaines informations potentielles puisque la communauté musulmane était informée de ce que les corps des victimes musulmanes étaient transférés à la mosquée ALI BABOLO.
41. Les enquêteurs m'ont demandé si tous les corps qui se trouvaient à la mosquée ALI BABOLO étaient uniquement des corps de victimes musulmanes.
42. Relativement à cette question je voudrais souligner que la CROIX-ROUGE avait emmené par erreur à la mosquée ALI BABOLO deux corps de victimes chrétiennes. Nous leurs avons d'ailleurs remis ces deux corps pour qu'ils les envoient soit à l'Eglise ou pour qu'ils procèdent à leur inhumation. La CROIX-ROUGE envoyait en fait les cadavres de confession chrétienne soit à l'Eglise soit les enterrait directement.
43. En effet, c'est lorsque nous étions en train de préparer ces corps pour les cérémonies de bain mortuaire que nous nous sommes rendus compte que les deux cadavres portaient des chainettes au cou avec la croix du Christ. Ils portaient aussi une sorte d'écriture sur leurs biceps. Peut-être qu'il s'agissait de leurs noms, je ne sais pas. Ces écritures étaient une sorte d'abréviation dont je ne connais pas le sens, mais elles étaient un peu gonflées et noires. Je ne sais pas si l'écriture avait été faite au bic ou dans toute autre matière. Je ne me souviens pas non plus de ce qui était écrit sur les bras des cadavres.
44. Les enquêteurs m'ont demandé si à l'exception de ces deux victimes de confession chrétienne, les autres victimes avaient été identifiées et reconnues par leurs familles à la mosquée ALI BABOLO.



45. Je confirme qu'exception faite de ces deux victimes de confession chrétienne dont les corps ont été par erreur transférés à la mosquée ALI BABOLO par la CROIX-ROUGE, tous les autres corps étaient des victimes de confession musulmane qui ont été comme tels formellement identifiés par les membres de leurs familles qui s'étaient rendus à la mosquée ALI BABOLO. Il faut souligner que plusieurs personnes dormaient à la mosquée ALI BABOLO pendant ces moments de turbulences. Les membres des familles des victimes qui emmenaient les corps de leurs parents tués, restaient sur place à la mosquée ALI BABOLO pour attendre l'inhumation des victimes. Je précise que bien auparavant, il y avait certaines personnes qui dormaient aussi à la mosquée pour la protéger contre les vols.
46. Par ailleurs, lorsque les corps arrivaient à la mosquée ALI BABOLO, on permettait aux personnes présentes de les regarder afin d'identifier éventuellement leurs parents victimes.

Le décompte des corps à la mosquée ALI BABOLO

47. Les 05 décembre 2013 entre 07h et 16h, il y avait 65 corps à la mosquée ALI BABOLO que j'ai pu moi-même dénombrer. Il était impossible d'inhumer les corps car les Anti-Balaka avaient bloqué l'accès du cimetière musulman qui se trouvait dans les environs de l'aéroport de BANGUI dans le quartier BOEING. Il y avait aussi bien des hommes, des femmes que des enfants parmi les victimes.
48. Certaines victimes étaient blessées par balles (je ne connais pas le nombre exact), d'autres éventrées (je ne connais pas non plus le nombre de victimes à ce niveau mais je crois que c'était des hommes), plusieurs autres découpées à la machette. Certaines victimes avaient leurs sexes découpés notamment des hommes (je pense entre 6 ou 7 victimes selon les informations qui m'ont été rapportées par mes coreligionnaires qui procédaient au lavage des corps). Il y a eu aussi des victimes brûlées mais je n'en connais pas le nombre. Je ne voyais pas tout l'état physique des corps quand ils étaient transférés à la mosquée car ils étaient déjà soit dans leurs vêtements soit couverts d'un pagne. Je voyais seulement le visage des victimes. Ce sont ceux qui procédaient par contre au lavage mortuaire qui m'ont dit que certaines victimes étaient brûlées mais pas complètement.
49. Les jeunes victimes avaient généralement entre 13 et 14 ans, c'étaient des garçons (je ne me rappelle plus de leur nombre).
50. Le 05 décembre 2013 peu après 16h30 nous avons reçu deux autres cadavres à la mosquée ALI BABOLO. Je suis rentré chez moi finalement vers 22h puisque je n'habite pas loin de la mosquée ALI BABOLO.



Déclaration de témoin Assane ISSA

51. Le 06 décembre 2013, je suis revenu à la mosquée ALI BABOLO vers 04h30 du matin pour accomplir ma prière de l'aube. À cette occasion, j'ai pu dénombrer 08 corps qui étaient dans la mosquée. Les victimes étaient toutes de sexe masculin.
52. Après la prière de l'aube ce 06 décembre, d'autres cadavres ont été transférés à la mosquée ALI BABOLO. Le 07 décembre 2013 jusqu'aux environs de 18h ou 19h, j'ai pu dénombrer 17 corps qui étaient tous des victimes de sexe masculin. Je ne me rappelle pas si certaines victimes portaient des tenues militaires. Je ne me souviens pas s'il y avait des enfants parmi ces 17 corps. Il y a des cadavres qui commençaient à se décomposer et qui sentaient très mauvais. Je me souviens que nous avons dû fermer la porte de la mosquée qui se trouve juste devant le hangar afin d'amoindrir la mauvaise odeur qui avait envahi le périmètre.
53. Je précise que les 65 corps dont j'ai parlé plus haut avaient été déjà enterrés comme je l'expliquerai plus tard. Après l'enterrement de ces premiers 65 corps, nous avons donc reçu les 17 corps dont j'ai parlé et ce, de manière séquencée. Ils ont ensuite été inhumés (je reviendrai sur les circonstances de l'enterrement).
54. Entre le 07 et le 09 décembre 2013 notamment après l'inhumation des 17 corps ci-dessus, nous avons reçu 08 autres cadavres de musulmans. Je ne me souviens plus de leur sexe, il faut l'avouer. Je ne sais pas si ces victimes ont été tués le 05 décembre 2013 ou pas. Ils portaient uniquement des tenues civiles je crois. Je ne pense pas qu'il y avait des enfants parmi ces 08 cadavres.
55. Parmi les personnes tuées le 05 décembre 2013 il y avait plusieurs individus qui se rendaient très tôt à la CARRIERE vers le PK13 pour travailler et exercer leurs activités commerciales. La CARRIERE est un endroit où l'on vend du bétail. Plusieurs personnes ont été tuées par les Anti-Balaka sur cet axe. Je pense que ce sont les Anti-Balaka car ce sont eux qui ont attaqué la ville de BANGUI ce 05 décembre 2013. Les autres musulmans et moi-même avons cette information des membres des familles des victimes dont je n'ai plus l'identité.
56. D'autres victimes rentraient aussi de voyage lorsqu'elles ont été attaquées. Je ne connais malheureusement pas l'identité de ces victimes, mais ce sont des informations qui nous ont été rapportées au sein de la mosquée ALI BABOLO, par les familles des victimes ou encore par les agents de la CROIX-ROUGE.
57. Je voudrais mentionner que les transferts de corps à la mosquée ALI BABOLO ont continué du 08 décembre 2013 jusqu'au 11 ou 12 février 2014 date de mon départ du quartier et donc de la mosquée ALI BABOLO. Je ne peux toutefois pas évaluer le nombre de corps qui y ont été transférés. Je ne me rappelle pas de la séquence de transfert des corps entre le 08 décembre et le 11 ou 12 février 2014.



Les rites de bain mortuaire pré-inhumation

58. Je souligne d'emblée qu'il n'existait pas en tant que tel un comité ou une structure au sein de la mosquée qui était en charge spécifiquement du lavage mortuaire. La participation était volontaire et bénévole notamment au regard des personnes qui étaient présentes à la mosquée.
59. Plusieurs personnes ont participé au lavage des corps. Je peux citer [REDACTED] de la mosquée ALI BABOLO). Nous l'avions laissé à BANGUI lorsque j'ai quitté la RCA mais je ne sais pas s'il s'y trouve toujours. Je n'ai pas son contact. Il y a aussi [REDACTED] de la mosquée ALI BABOLO et qui s'occupait du lavage de cadavres habituellement et ce, même avant la guerre. Je n'ai pas son contact mais il se trouve à BANGUI.
60. Ils s'occupaient du lavage des cadavres de sexe masculin avec d'autres personnes dont je ne me souviens pas des noms.
61. En ce qui concerne les corps de sexe féminin, il y avait des femmes qui s'occupaient du lavage des cadavres. Il y avait par exemple des membres des familles de certaines victimes décédées qui procédaient au lavage des corps des femmes victimes.

L'inhumation des corps

62. Comme je l'ai souligné plus haut, nous avons de sérieuses difficultés pour procéder à l'inhumation des victimes musulmanes dont les corps avaient été transférés à la mosquée ALI BABOLO car les Anti-Balaka avaient bloqué carrément l'accès au cimetière musulman. Les Anti-Balaka avaient installé leur base dans le quartier BOEING où se trouve le cimetière musulman. Ils avaient encerclé ce secteur et il était impossible d'y accéder.
63. Nous autorités religieuses, avons dû faire appel à la CROIX-ROUGE pour nous apporter son assistance quant à l'inhumation. La CROIX-ROUGE nous a fait remarquer que pour des raisons sécuritaires ils ne pouvaient pas non plus aller dans la zone où se trouvait le cimetière musulman. C'est ainsi que nous avons pu discuter avec des militaires du régime de DJOTODIA qui ont accepté de nous escorter pour aller enterrer les corps dans un autre endroit différent du quartier où se trouve le cimetière musulman de BANGUI. Ils ont même fait venir un Caterpillar vers 15h30 ce 05 décembre 2013 et nous sommes allés au lieu où les corps ont été enterrés. Nous sommes arrivés à cet endroit situé du côté du quartier BOEING vers 16h si mes souvenirs sont exacts. Je faisais partie de ce convoi funèbre.



Déclaration de témoin Assane ISSA

64. Le Caterpillar a creusé deux fosses communes pour nous permettre d'enterrer les corps. Il y avait une fosse pour les victimes de sexe masculin et une autre fosse pour les femmes. Ce sont je crois 6 ou 7 femmes qui ont été enterrées ce jour-là et le reste étaient des hommes. Je parle ici des 65 cadavres. Les enfants tous de sexe masculin à ce que je sache, ont été enterrés avec les hommes.
65. Nous étions environ 50 ou 60 personnes à avoir participé à la cérémonie d'inhumation des 65 corps ce 05 décembre 2013. Il n'y avait pas suffisamment de véhicules pour transporter les personnes qui voulaient y participer, sinon je pense qu'on serait un peu plus.
66. Parmi ceux qui étaient présents je peux citer [REDACTED] Il est [REDACTED] Je n'ai pas son numéro de téléphone mais je sais qu'il vit [REDACTED] Il y avait aussi [REDACTED] qui était présent de même que [REDACTED] Ce dernier aussi vit à [REDACTED] mais je n'ai pas son contact téléphonique mais si je cherche son numéro je peux le trouver.
67. Le 06 décembre 2013 nous n'avons pas fait d'enterrement. C'est le 07 décembre par contre, dans l'après-midi, je ne me souviens pas de l'heure exacte, que nous avons remis les 17 corps dont j'ai parlé plus haut à la CROIX-ROUGE afin qu'elle procède à leur inhumation. Je précise que certains musulmans du PK5 avaient accompagné les agents de la CROIX-ROUGE pour l'inhumation. Il y avait aussi une escorte de la MISCA pour la sécurisation du cortège funèbre. Ces 17 corps qui étaient tous de sexe masculin, ont été enterrés au PK12 par la CROIX-ROUGE. Certains étaient tués par balles, d'autres par machette.
68. Parmi ceux qui avaient accompagné la CROIX-ROUGE pour l'inhumation des 17 corps il y avait [REDACTED] Il y avait je pense environ 20 ou 30 personnes ce jour-là qui avaient accompagné la CROIX-ROUGE. Ces musulmans accompagnateurs étaient munis d'armes blanches notamment de couteaux pour se défendre éventuellement contre toute attaque puisque nous étions en période de guerre. Moi je ne faisais pas partie de ce convoi funèbre par contre. Mais selon les informations qui m'ont été rapportées par certaines personnes qui en faisaient partie (je n'ai plus leur identité), lorsque le convoi funèbre est arrivé au niveau de la barrière du PK12, les musulmans accompagnateurs ont été désarmés par les Forces internationales de la MISCA qui s'y trouvaient. Il y avait en face de l'autre côté de la barrière, des jeunes chrétiens surexcités armés de machettes et d'autres armes à feu, qui proféraient des injures à l'endroit des musulmans. Je ne sais pas s'il s'agissait d'Anti-Balaka car je n'arrivais pas à les distinguer. J'ai appris des musulmans qui



Déclaration de témoin Assane ISSA

avaient accompagné ces corps pour l'inhumation, que ces jeunes avaient des machettes et des bâtons.

69. Les musulmans qui accompagnaient les corps n'ont donc pas pu avoir accès au lieu d'inhumation. C'est pour cela que nous ne savons pas exactement où ces cadavres ont été enterrés. Seuls les agents de la CROIX-ROUGE qui ont procédé à l'inhumation, connaissent le lieu. Les musulmans ont été par la suite raccompagnés au PK5 sous escorte par la MISCA.
70. Un sentiment de tristesse m'anime en tant que musulman lorsque j'explique cette situation car normalement nous devions en tant que musulmans, enterrer nos défunts, mais nous ne pouvions pas le faire vu l'insécurité qui existait. Puisque nous avons déjà procédé au lavage mortuaire conformément à la tradition musulmane, nous avons donc laissé les agents de la CROIX-ROUGE inhumer ces corps de musulmans.
71. Après d'ailleurs l'enterrement des 17 corps, nous les musulmans faisons régulièrement appel à la CROIX-ROUGE chaque fois que des corps étaient transférés à la mosquée ALI BABOLO, afin que les agents de cette organisation viennent les enlever pour les enterrer.
72. Une autre point qui mérite d'être mentionné ici est le fait que certaines familles de victimes, face à l'impossibilité d'accès au cimetière musulman du quartier BOEING, et aussi et surtout vu l'impossibilité parfois pour la CROIX-ROUGE d'accéder dans les quartiers de ces victimes, enterraient les corps de leurs parents tués dans leurs concessions. Je n'en connais cependant pas le nombre. Cette information m'a été rapportée par certaines personnes au sein de la mosquée. Je ne me souviens plus de leurs noms. Je ne sais pas non plus si ces corps ont été exhumés plus tard pour être enterrés dans un cimetière.

L'attaque du cortège funèbre par les Anti-Balaka

73. Après l'inhumation des 65 corps à laquelle j'ai participé le 05 décembre 2013, nous avons été attaqués par les Anti-Balaka sur notre chemin de retour à un endroit dont je ne connais pas le nom. Nous étions encore dans la forêt peu avant la route principale du PK12 lorsque nous avons reçu ces coups de feu. Je n'ai pas vu ceux qui tiraient mais je pense que c'étaient des Anti-Balaka, car ce sont eux qui étaient dans la forêt et en plus, nous étions des musulmans et nous revenions d'une cérémonie d'inhumation. Je ne sais pas de quelle direction ces coups de feu provenaient par contre. Nous nous sommes donc dits dès ce moment que ces Anti-Balaka ne voulaient pas uniquement s'en prendre au régime de DJOTODIA mais aussi et surtout aux musulmans.



74. Nous avons dû descendre des véhicules par mesure de sécurité. Il y a deux personnes parmi nous qui étaient blessés d'ailleurs par balles. Il s'agit d'un jeune homme qui se nomme [REDACTED] qui a été blessé au biceps et d'un autre appelé [REDACTED] qui lui a été blessé à la jambe. Je ne sais pas où ces jeunes se trouvent actuellement.
75. Il faut dire que pendant cette période, il y avait de nombreux jeunes chrétiens armés (machettes et armes à feu) qui pour moi étaient des Anti-Balaka qui se regroupaient et se positionnaient très souvent au croisement BOY-RABE, au croisement MARABENA (dans le 8^{ème} Arrondissement) et aussi sur la route principale qui menait jusqu'au PK12. Ils ne pouvaient pas ériger des barrières car il y avait constamment des patrouilles militaires pour surveiller les axes. Ils étaient toutefois regroupés comme je l'ai dit au bord des routes.
76. Je suis certain que leur objectif était de tuer les musulmans. Je les ai moi-même vus. Ils portaient des tenues civiles (pantalons jean, tee-shirts, chemises) et aussi des tenues militaires. Je n'ai reconnu personne parmi ces jeunes.
77. Suite aux inhumations, on entendait toujours des coups de feu à BANGUI. Ces coups de feu provenaient notamment de la forêt du quartier BOEING non loin de l'aéroport de BANGUI et aussi du quartier PETEVO.

Les groupes d'auto-défense dans les quartiers musulmans

78. Face à l'insécurité persistante dans BANGUI et surtout pour ne pas être victimes d'attaques des Anti-Balaka, les jeunes musulmans s'étaient à leur tour organisés dans leurs quartiers. Je ne sais pas exactement à quelle date les jeunes musulmans ont commencé à s'organiser dans les quartiers. Mais ce que je sais, c'est que c'était suite aux tueries qui avaient eu lieu. Ils possédaient des armes blanches notamment des couteaux pour se défendre en cas d'attaque. Ils ne possédaient pas d'armes à feu à ce que je sache. Parfois ils sortaient de leurs maisons pour savoir d'où provenaient les tirs. Ces groupes d'auto-défense existaient dans le PK5 notamment dans les quartiers GBAYA DOMBIA, FATIMA, ARI et CAMEROUNAIS. Souvent lorsque les jeunes chrétiens et Anti-Balaka qui tiraient voyaient les jeunes musulmans, ils fuyaient. Il n'y avait pas en tant que telle une organisation hiérarchisée s'agissant de ces groupes d'auto-défense. C'étaient des mouvements spontanés et volontaires de jeunes.
79. Ce sont par contre les soldats de la Seleka qui étaient dans ces quartiers qui possédaient des armes. Je ne pense pas que les Seleka aient contribué à la création de ces groupes d'auto-défense.



Déclaration de témoin Assane ISSA

80. Un jour, les jeunes musulmans de mon quartier ont attrapé un jeune homme non loin de mon domicile et ils passaient avec lui devant ma maison. Je me trouvais dehors et je les ai vus. Je ne connais pas le nom de ce jeune homme. Ils m'ont dit que c'est un Anti-Balaka et qu'ils allaient le tuer. Je leur ai demandé si ce jeune était armé au moment de son interpellation et ils m'ont répondu par la négative. Je leur ai donc conseillé de ne pas agir comme ils voulaient le faire c'est-à-dire le tuer, mais de le laisser plutôt partir. Devant moi ils l'ont laissé partir mais j'avoue que je ne sais pas ce qui a pu arriver à ce jeune homme plus tard. Il était vêtu d'un pantalon jean, d'un haut avec des manches courtes et il avait une sorte de signe sur le biceps. Il ne portait rien d'autre sur le corps à part ce que je viens de décrire.
81. Nous, les responsables religieux, avons utilement conseillé les jeunes du quartier en leur faisant savoir qu'ils ne devaient pas aller dans les quartiers sans précision pour s'en prendre à eux. Car en tant que musulmans, il n'était pas bon de rendre le mal par le mal. Il était mieux pour eux de rester dans leurs quartiers et être vigilants face à d'éventuels actes d'agression.

Départ pour le TCHAD

82. Du 05 décembre 2013 au 11 ou 12 février 2014, date de mon départ de mon quartier et aussi de la mosquée ALI BABOLO, la tension était extrêmement vive à BANGUI. Tous les musulmans commençaient à quitter leurs quartiers pour se rendre à l'aéroport. C'est ainsi que moi-aussi j'avais décidé de faire partir toute ma famille au TCHAD. Il fallait donc trouver une solution pour les accompagner d'abord à l'aéroport de BANGUI. J'ai donc contacté un commerçant en la personne de [REDACTED] (dont je n'ai pas le contact) qui avait un véhicule pick-up. C'est avec ce véhicule que nous avons organisé le départ des membres de ma famille à l'aéroport. C'est un parent en la personne de [REDACTED] (dont je n'ai pas le numéro ici) qui a conduit le véhicule qui a servi à accompagner les membres de ma famille.
83. Il faut avouer qu'il était très risqué de se rendre à l'aéroport à cette période. Et très souvent, les gens contactaient la MISCA pour les escorter. Il y avait parfois des convois de 10 à 15 véhicules qui étaient escortés par la MISCA car il existait une forte présence d'Anti-Balaka sur l'axe de l'aéroport. J'avais appris que ces Anti-Balaka érigeaient des barrières mais la MISCA avait fait enlever tout cela.
84. J'ai moi-même fait partie une fois d'un tel convoi pour accompagner des musulmans qui devaient se rendre à l'aéroport. C'était en Janvier 2014. Le convoi en question était parti du Commissariat de Police du 3^{ème} Arrondissement où se trouvait une base de la MISCA. Il y avait beaucoup de personnes sur la route qui nous menaçaient et nous criaient dessus. Ils étaient présents du croisement BOY-RABE jusqu'à l'aéroport. Ils disaient en Sango qu'ils allaient nous tuer en nous



Déclaration de témoin Assane ISSA

exhibant d'ailleurs leurs machettes. Je ne peux pas estimer leur nombre mais ils étaient nombreux. Après avoir déposé ces musulmans à l'aéroport, nous sommes retournés chez nous à la maison sous escorte de la MISCA et personne n'a été physiquement agressé à cette occasion.

85. Pour revenir au départ des membres de ma famille à l'aéroport de BANGUI, j'ai fait organiser deux voyages. Il y a eu un premier voyage de 27 personnes vers 05h30 du matin entre le 11 ou le 12 Février 2014 (je ne sais pas la date exacte) puis ensuite un deuxième voyage de 20 personnes environ avec le même pick-up. Je me trouvais dans ce deuxième départ. Le premier déplacement vers l'aéroport s'est passé sans problème, ce qui n'a pas été le cas lors du deuxième voyage. Je me rappelle que nous n'étions pas escortés par la MISCA s'agissant des deux voyages des membres de ma famille.
86. Lorsque nous sommes arrivés dans les environs de l'aéroport de BANGUI, notamment vers la route qui mène à la base militaire peu après le marché COMBATTANTS, nous avons failli être attaqués à cet endroit par les Anti-Balaka qui disait en Sango « tuez-les, tuez-les ». Les Anti-Balaka qui voulaient nous agresser étaient très nombreux et ils possédaient des machettes, de grands bâtons et sans doute aussi des armes cachées. Nous avons dû accélérer le véhicule et forcer le passage pour éviter d'être attaqués par ces Anti-Balaka. Les Forces internationales étaient présentes notamment la MISCA et les Français mais ils n'ont pas agi. Finalement nous avons pu atteindre l'aéroport où j'ai passé cinq jours avant de quitter la RCA pour [REDACTED] Je suis arrivé au TCHAD le 18 Février 2014.
87. Pour moi, à partir du moment où ces jeunes gens excités possédaient des machettes et des bâtons, c'était des Anti-Balaka.
88. Lorsque je suis arrivé à [REDACTED] nous avons été conduits directement dans un centre d'accueil. Moi je suis arrivé au TCHAD après les membres de ma famille. Je suis venu au TCHAD dans un avion-cargo affrété par le Gouvernement tchadien. J'avais en effet fait des réservations de voyage avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) mais le traitement de ma demande prenait du temps.
89. Il y avait beaucoup de monde dans l'avion qui nous conduisait au TCHAD, je peux estimer le nombre à 80 ou 100 personnes au moins.
90. Les enquêteurs m'ont fait visionner des images ci-dessous référencées sans avoir fait aucun commentaire préalable à leur propos, et ils m'ont demandé si je reconnaissais ou pas ces images. Ils ont ajouté qu'au cas où je reconnaissais une ou des image(s), je pouvais y apporter des commentaires.
91. CAR-OTP-2030-0061 : Cette image ne me dit rien.

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 16 sur 19

CAR-OTP-2066-0120



Déclaration de témoin Assane ISSA

92. **CAR-OTP-2030-0062** : Cette image ne me dit rien.
93. **CAR-OTP-2030-0063** : Cette image ne me dit rien.
94. **CAR-OTP-2030-0064** : Cette image ne me dit rien.
95. **CAR-OTP-2030-0065** : Je reconnais dans cette image la mosquée ALI BABOLO, notamment la partie où se trouve le hangar. Le bâtiment de la mosquée se trouve par l'arrière. Sur la photo, je vois des corps qui se trouvent sous le hangar. Je ne me souviens cependant pas de la date à laquelle cette image a été prise.
96. **CAR-OTP-2030-0066** : Je pense que cette image est identique à la précédente et je maintiens les mêmes commentaires que j'ai faits concernant l'image précédente.
97. **CAR-OTP-2030-0067** : Dans cette image, je reconnais le hangar de la mosquée ALI BABOLO ainsi que des corps qui s'y trouvent. Je ne me souviens pas de la date à laquelle ces corps ont été entreposés à cet endroit. Je reconnais aussi sur cette photo la bâche sur laquelle les corps des victimes sont étalés.
98. **CAR-OTP-2030-0068** : Cette image ne me dit rien. Je ne reconnais pas la personne (victime) qui se trouve sur cette image.
99. **CAR-OTP-2030-0069** : Cette image ne me dit rien.
100. **Les enquêteurs m'ont demandé si j'ai des informations potentielles sur d'autres incidents ou crimes qui ont eu lieu en RCA.**
101. Je n'ai pas d'autres informations potentielles au sujet d'autres crimes qui ont été perpétrés en Centrafrique. Je ne connais pas non plus de victimes spécifiques ici au TCHAD qui peuvent vous apporter des informations sur des crimes commis. Je n'ai pas été témoin d'un crime comme je vous l'ai indiqué auparavant.
102. **Les enquêteurs m'ont demandé si je détiens des informations potentielles sur des crimes à caractère sexuel en ma qualité de guide religieux.**
103. Pendant tout le temps de ma présence à BANGUI notamment à la mosquée ALI BABOLO, je n'ai pas été informé d'un cas de crime à caractère sexuel.
104. **Les enquêteurs m'ont demandé si j'ai perdu des parents et si mes biens ont été éventuellement pillés dans mon quartier.**



Déclaration de témoin Assane ISSA

105. Je n'ai pas perdu de parents proches mais des parents éloignés. Je n'ai pas non plus été victime d'acte de pillage. Ma maison à [REDACTED] est d'ailleurs actuellement occupée par des jeunes de ma famille. C'est moi-même qui leur ai dit d'occuper ma maison à l'effet de pouvoir la surveiller.

Clôture de l'entretien

106. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la Cour. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins.

107. Les enquêteurs m'ont informé des mesures de protection susceptibles d'être adoptées pendant ou après l'enquête et/ou le procès.

108. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition du Bureau pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.

109. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.

110. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.

111. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traitée au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

La présente déclaration m'a été lue en Sango et elle est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration de mon plein gré et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour Pénale Internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

Signature [REDACTED]

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 18 sur 19

CAR-OTP-2066-0122



ATTESTATION DE L'INTERPRÈTE

1. Je, soussignée [REDACTED] atteste que :
2. Je suis dûment qualifiée pour interpréter du Sango au Français et du Français au Sango.
3. Assane ISSA m'a informé qu'il parle et comprend le Sango.
4. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus du français vers le Sango en présence d'Assane ISSA, qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
5. Assane ISSA a reconnu que les faits et les questions figurant dans sa déclaration, telle que je l'ai traduite, sont véridiques pour autant qu'il sache et s'en souviennent et l'a par conséquent signée à l'endroit prévu à cet effet.

Signature : [REDACTED]

